



[agriaccompagnement@gmail.com](mailto:agriaccompagnement@gmail.com)

0 800 80 80 87



**Identification du demandeur :**

Nom - Prénom (exploitation individuelle):	
Nom de la société (EARL, GAEC, SCEA) :	
Adresse :	
Téléphone :	Mail :
N° Siret :	N° Pacage :
N° MSA :	N° d'exploitation :
Si société, nom et prénom des associés :	

Je souhaite m'inscrire au dispositif Agri Accompagnement et j'autorise les membres qui siègent au comité mensuel à récolter et utiliser les éléments technico-économiques, sociaux, nécessaires au traitement de mon dossier pour appréhender au mieux ma situation personnelle et professionnelle dans leur globalité.

Cette autorisation concerne également les données que mes établissements bancaires, organismes comptables, organismes de prestations sociales et administrations pourraient fournir au comité.

Fait à.....le.....,

Signature(s) du(es) demandeur(s) (de chacun des membres des GAEC, sociétés civiles, Co exploitants...)

**Les membres du Comité sont tenus au secret professionnel**

Un représentant par structure : MSA, Chambre d'Agriculture, SCIAPL, DDT, DDCSPP, DDFiP, GDS, Médiateur du crédit, Conseil Départemental, Conseil Régional

*Si vous souhaitez que les informations vous concernant vous soient communiquées, vous pouvez en faire la demande au comité.*

**IDENTIFICATION DE LA PROVENANCE DU REPERAGE :**

Entreprise, Société, Organisme : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Port. : \_\_\_\_\_

**ÉLÉMENTS JUSTIFIANTS L'ORIENTATION VERS LE DISPOSITIF :**

---

---

---

---

---

---

---

---

*J'atteste sur l'honneur de la sincérité et de l'exactitude des renseignements indiqués dans ce formulaire*

*J'atteste sur l'honneur avoir informé l'exploitant de ma démarche*

Le \_\_\_\_\_ signature

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier. Conformément à la loi 78-17 "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent.*

Extrait « Art. 6. - Un traitement ne peut porter que sur des données à caractère personnel qui satisfont aux conditions suivantes :

« 1° Les données sont collectées et traitées de manière loyale et licite ;

« 2° Elles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne sont pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. Toutefois, un traitement ultérieur de données à des fins statistiques ou à des fins de recherche scientifique ou historique est considéré comme compatible avec les finalités initiales de la collecte des données, s'il est réalisé dans le respect des principes et des procédures prévus au présent chapitre, au chapitre IV et à la section 1 du chapitre V ainsi qu'aux chapitres IX et X et s'il n'est pas utilisé pour prendre des décisions à l'égard des personnes concernées ;

« 3° Elles sont adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées et de leurs traitements ultérieurs ;

« 4° Elles sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour ; les mesures appropriées doivent être prises pour que les données inexactes ou incomplètes au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées soient effacées ou rectifiées ;

« 5° Elles sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

« Art. 7. - Un traitement de données à caractère personnel doit avoir reçu le consentement de la personne concernée ou satisfaire à l'une des conditions suivantes :

« 1° Le respect d'une obligation légale incombant au responsable du traitement ;

« 2° La sauvegarde de la vie de la personne concernée ;

« 3° L'exécution d'une mission de service public dont est investi le responsable ou le destinataire du traitement ;

« 4° L'exécution, soit d'un contrat auquel la personne concernée est partie, soit de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci ;

« 5° La réalisation de l'intérêt légitime poursuivi par le responsable du traitement ou par le destinataire, sous réserve de ne pas méconnaître l'intérêt ou les droits et libertés fondamentaux de la personne concernée.